



---

## RAPPORT D'HAITI

### Suivi de l'Engagement de Lima

### Observatoire Citoyen Anticorruption (CCO)

Photograph: Bailey Torres| Unsplash



Pays: Haiti

Partenaire local: FINESTE



## Credits

Wilbert St fort

FINESTE

(Forum Intégré pour l'Education et Stabilité Economique)

Fédé Recilor

GRAJUDH

(Groupe de Recherche en Appui à la Justice et aux Droits Humains)

Duverger Jn Elie Junior

ONADE

(Observatoire National pour la Democratie et l'Environnement)

*Ce projet est possible grâce au soutien de l'Office of Hemispherical Western Matters du Département d'État des États-Unis.*

*Ce document a été financé par une subvention du Département d'État des États-Unis. Ces opinions, constatations et conclusions énoncées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Département d'État des États-Unis. .*



## Table des matières

Introduction.....	4
Organisation de la société civile.....	5
Contexte National.....	6
Le Covid-19, une double menace pour les pays sous-développés : Le cas d’Haïti.....	7
Résultats Nationaux.....	7
Renforcement de la gouvernance démocratique.....	10
Transparence, accès à l’information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d’expression.....	12
Financement des organisations politiques et des campagnes électorales.....	13
Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et les marchés publics.....	14
Coopération juridique internationale; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs; et le recouvrement des avoirs.....	15
Conclusions et appels à l’action.....	16
Recommandations.....	17
Références.....	18
Annexe.....	19
Annexe No. 1 Bilan de l’Engagement de Lima en Haïti.....	19

## Document Acronyms

CCO = Corruption Citizen Observatory

REDLAD: Latin American and Caribbean Network for Democracy

FCA = Citizen Forum of the Americas

PASCA = Civil Society Participation in the Summit of the Americas

CSO = Civil Society Organization

OAS = Organization of American States

NGO = Non-governmental Organization

FINESTE = Forum intégré pour l’Education et la Stabilité économique



## Introduction

L'Observatoire Citoyen de la Corruption (OCC) est le résultat d'une coalition d'organisations de la société civile et d'acteurs sociaux du continent, qui a pour objectif surveiller le respect des accords adoptés par les gouvernements de l'hémisphère lors du VIII<sup>ème</sup> Sommet des Amériques, tenu en 2018 à Lima, Pérou. Ainsi, OCC permet de renforcer le Forum Citoyen des Amériques (FCA) par la co-crédation, avec le Réseau Latino-américain et Caribéen pour la Démocratie (REDLAD) et le Forum Citoyen des Amériques (FCA), d'un observatoire offrant un soutien technique à la mise en œuvre du projet Participation de la Société Civile au Sommet des Amériques (PASCA).

Dans le cadre des activités menées par le CCO, le suivi des progrès et accomplissements de l'Engagement de Lima a été avancé par la mise en place d'une méthodologie qui a pesé les développements normatifs et pratiques et s'est appuyé sur la discussion participative de différentes organisations de la société civile dans chacun des 19 pays participant à ce processus. Cette méthodologie a permis à la société civile d'évaluer les progrès et accomplissements des 19 engagements prioritaires par l'OCC dans chacun des pays participants. L'Engagement de Lima, « Gouvernance démocratique face à la corruption », document issu du Sommet, a été l'occasion d'approuver et de ratifier les engagements internationaux mentionnés en matière de lutte contre la corruption.

Particulièrement, le suivi s'appuie sur l'examen des développements tant au niveau réglementaire<sup>1</sup> que pratique que les gouvernements nationaux ont effectué au cours des deux dernières années, autour des engagements pris en matière de lutte contre la corruption. D'une part, au niveau normatif, la réglementation en vigueur a été révisée à partir de 75 questions-guides par rapport aux développements de caractère constitutionnel, législatif et jurisprudentiel. D'autre part, l'analyse de la pratique consiste à revoir les mesures concrètes prises par le gouvernement en réponse aux engagements pris. Pour ce faire, 64 questions ont été posées, auxquelles on a répondu par des demandes d'information, des entrevues, des consultations au reportages des médias, des rapports et des recherches avancées en la matière, entre d'autres. Ces informations constituent la base pour évaluer chaque engagement en termes d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

En ce sens, le rapport national a pour objectif de présenter un résumé des résultats et les conclusions du suivi et du progrès et accomplissements des engagements du Sommet 2018 en Haïti, basé sur la méthodologie pour le suivi de l'Engagement de Lima<sup>2</sup> et l'examen des informations effectuées par trois organisations de la société civile haïtienne. Toutes les informations recueillies dans le cadre du suivi peuvent être consultées sur le site internet de l'OCC.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Le CCO a établi un premier bilan des indicateurs réglementaires au niveau régional, le document s'édifiant : <https://occ-america.com/2021/07/29/primer-informe-del-observatorio-ciudadano-de-corrupcion-revela-avances-y-retos-normativos-para-la-lucha-anticorrupcion-en-la-region/>

<sup>2</sup> La méthodologie peut être consultée dans : <https://occ-america.com/metodologia/>

<sup>3</sup> Disponible en: <https://occ-america.com/>





## Organisation de la société civile

### Forum Intégré pour l'Education et Stabilité Economique - FINESTE,



Est une organisation de la société civile dont l'objectif est de promouvoir, protéger et défendre les droits de l'homme, le développement durable, la lutte contre la corruption, la démocratie, la promotion de l'éducation et l'économie sociale et solidaire. Cela inclut, mais ne s'y limite pas, à la liberté d'expression, l'accès à l'information publique et l'implication de la jeunesse dans la politique publique en Haïti. Pour ceci, FINESTE coordonne avec l'Organisation des Etats Américains (OEA) le développement de hub anti-corruption en Haïti, ainsi qu'à travers des plusieurs reseaux et plateformes nationaux qui visent à lutter contre la corruption dans le pays. En plus, FINESTE est membre votant de CIVICUS, plateforme qui cherche à renforcer l'action de la société civile.

En relation au suivi de l'Engagement de Lima, il a été décidé qu'une équipe de trois membres de FINESTE feront la coordination et donnerons les grandes lignes pour arriver à la rédaction du rapport. L'équipe de coordination comprends Wilbert St Fort, qui est le coordinateur général de FINESTE ; Caleb Gérard, qui est le Coordinateur adjoint ; et William Nicolas Pierre, qui fait la communication entre l'équipe et les responsables de Proetica. En plus, ce dernier doit diriger deux responsables qui recueillent les données pour remplir les formulaires et les fichiers, et s'assurer que les Organisations respectent les délais fixés et les normes du financement.

Par rapport à ceci, l'équipe de coordination nationale a joué un rôle fondamental pour la gestion et intermédiation qui a permis la réalisation du « mapping » des acteurs clés demandé par Proetica, le remplissage des formulaires, la publication des données, la réalisation des fichiers en Excel, entre d'autres.

### Groupe de Recherche en Appui à la Justice et aux Droits Humains- GRAJUDH,



Fondé en 2019 avec la mission de travailler dans la promotion et la défense des Droits Humains et l'avancement de l'Etat de Droit avec l'éducation civique et citoyen. Avec cet objectif, ils se concentrent sur la participation et formation technique de la jeunesse dans la lutte contre la corruption. En plus, ils cherchent appuyer la justice haïtienne, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants, et les actions spécifiques visant à réduire la discrimination et la violation de droits de l'homme concernant ces groupes spécifiques. Pour cela, ils ont organisé des formations pour avocats et juges dans la matière.

## Observatoire National pour la Démocratie et l'Environnement- ONADE,



Est une organisation à but non lucratif qui a pour mission la promotion et la défense des Droits Humains en Haïti avec l'accompagnement et renforcement de la capacité de la société civile à défendre ses droits. Également, ONADE promeut le développement durable, la protection de l'environnement et la stabilité sociale. Pour ceci, ils réalisent des conférences à travers des établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes sur leurs responsabilités de protéger l'environnement et de participer dans la démocratie. En plus, ils travaillent sur la promotion de l'équité de genre, la paix et la justice sociale dans le pays.

## Contexte national

Pour bien saisir la problématique de la corruption en Haïti et les difficultés de poser les jalons d'une stratégie de lutte contre ce fléau, il importe de placer ce mal dans le contexte historique du système politique et social haïtien.

Parmi les principales causes de la persistance de ce phénomène dans le pays on peut déterminer quatre aspects : le premier, en relation aumauvaises conditions de travail au sein de la fonction publique, la non reconnaissance du mérite et la récurrente pratique du népotisme. Le deuxième, associé à la centralisation excessive de l'Administration Publique et la lenteur enregistrée dans les prestations de services publics à fournir aux usagers. Le troisième, en relation à l'absence de transparence dans les affaires de l'Etat, le manque de reddition de compte de la part des gestionnaires des deniers publics et la non réglementation de l'accès aux informations publiques. Le quatrième, concernant la faiblesse et la dépendance du système judiciaire, l'inapplication des dispositions légales de répression de la corruption et l'impunité.

Ce scénario on le voit par exemple dans l'enquête diagnostique sur la gouvernance réalisée en 2005 par le BRIDES, dans le but d'identifier les groupes particuliers et les secteurs où le risque de vulnérabilité et d'exposition à corruption est important. En ceci le 93% des répondants ayant répondu au questionnaire, affirment avoir été exposés à des actes de corruption et considèrent le phénomène comme étant un problème très grave. De plus, leur niveau de confiance dans la capacité du gouvernement à réduire ces problèmes est généralement bas, puisque plus de 70% des personnes interrogées ont dit que les dirigeants gouverneraient dans leur propre intérêt et non dans l'intérêt général (OAS, 2007).

En outre, le pays offre une perception très peu enviable sur la scène internationale. Selon le rapport de l'indice de Perception de la Corruption (CPI) de Transparency International dans le 2018 et 2020, Haïti est classé parmi les pays perçus comme les plus corrompus avec un scor de 18 sur 100, pour une place de 168 et 170, respectivement.

Aujourd'hui, il est indéniable que la corruption affecte tous les rouages de l'Etat avec ces différentes formes : pot-de-vin, concussion, enrichissement illicite, blanchiment d'argent provenant de crimes économiques, abus de fonctions, trafic d'influence, malversations,



fraude fiscale, surfacturation des services à l'Etat, sous facturation des redevances à l'Etat, détournement de fonds, népotisme, passation illégale de marché public, entre d'autres. Certains de ces faits sont réprimés par la loi pénale, mais d'autres restent incriminer.

Quelque soit la forme considérée, la corruption constitue un obstacle au développement socioéconomique du pays et à l'instauration d'un Etat de droit, mine la confiance du citoyen dans les institutions publiques, projette une image négative du pays à l'extérieur et décourage les investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers. Elle fausse les règles du jeu démocratique et de l'économie de marché et elle est coûteuse pour la société.

Pendant que le Gouvernement affiche publiquement sa détermination à éradiquer la corruption, il s'avère plus que jamais de crédibiliser cette volonté en établissant un cadre référentiel cohérent de lutte contre la corruption, sachant que les mesures et sanctions pratiquées dans ce domaine sont limitées. Profitant de la prise de conscience générale sur la nécessité de lutter contre la corruption, les recommandations et les conclusions formulées aux cours des journées organisées par l'ULCC avec différentes administrations, institutions et groupes de la population, ont permis de fournir des éléments d'une politique de prévention et de répression de la corruption. Le présent plan stratégique anti-corruption, fruit d'une rencontre entre les secteurs public, privé et la société civile constitue un essai de réponse aux effets de la corruption.

### Le Covid-19, une double menace pour les pays sous-développés : Le cas d'Haiti.

Maintenir la lutte contre la corruption durant la réponse à l'épidémie du Covid-19 s'avère essentiel. Mettre en place des procédures ainsi que des systèmes permettant de rendre compte des décisions et actions garantira que l'aide au développement soit bien déployée au profit de ceux qui ont le plus besoin. Au vu de la situation actuelle, nous assistons d'ores et déjà à une vague d'incidents liés à la corruption qui viennent réduire les efforts en matière de transparence et de redevabilité, et montrent la nécessité de poursuivre le soutien à ces efforts.

La crise du Covid-19 pousse le gouvernement de Jovenel Moïse à prendre des mesures pour la combattre, court-circuitant les processus normaux qui évitent les risques de corruption. Dans un premier temps, le gouvernement haïtien a utilisé le coronavirus comme un outil de répression pour empêcher les OSC à manifester contre les actes de corruption. Dans un deuxième moment, nous avons aussi constaté selon un rapport de l'OCID en 2020 une forte montée de la corruption et presque tous les fonds ont été désaffectés pour donner une réponse au Covid-19. Pourtant, selon ce même rapport, la réponse de l'état haïtien face au Covid-19 a été inefficace.

### Résultats nationaux

À la suite du VIII<sup>ème</sup> Sommet des Amériques, auquel le Forum Citoyen des Amériques a participé activement, les pays de la région ont souscrit à l'Engagement de Lima, intitulé



« Gouvernance démocratique contre la corruption », qui a établi 57 engagements pour que les États membres mettent en œuvre des actions concrètes renforçant la confiance des citoyens dans les institutions, et qui cherchent à réduire l'impact négatif de la corruption sur la jouissance effective des droits de l'homme et sur le développement durable des populations de l'hémisphère américain.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre des accords du Sommet de Lima, 19 des 57 engagements ont été sélectionnés sur la base de quatre critères : i) des engagements qui pourraient être durables dans le temps, ii) des engagements qui ont une plus grande possibilité d'institutionnalisation, iii) qui intègrent de nouvelles approches dans les actions de lutte contre la corruption, et iv) qui incluent la perspective de la population dans des conditions vulnérables classées. Ces 19 engagements sont regroupés en 5 thèmes spécifiques :

- A. Renforcement de la gouvernance démocratique.
- B. Transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression.
- C. Financement des organisations politiques et des campagnes électorales.
- D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et les marchés publics.
- E. Coopération juridique internationale ; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs ; et le recouvrement des avoirs.

Ces engagements ont été analysés en identifiant les développements normatifs et pratiques, qui ont été évalués sur une échelle de 0 à 3 en tenant compte des critères suivants :<sup>4</sup>

- **Efficacité**, établit dans quelle mesure les actions développées par le gouvernement à la suite de l'Engagement de Lima contribuent à la lutte contre la corruption dans le pays.
- **La pertinence**, établit la mesure dans laquelle les mesures élaborées par le gouvernement sont opportunes, pratiques et appropriées en fonction du contexte économique, institutionnel et/ou social du pays.
- **La durabilité**, qui détermine dans quelle mesure les mesures prises pour se conformer au mandat, se poursuivra au fil du temps.

Le graphique N° 1 présente les résultats globaux obtenus pour Haïti dans les cinq thèmes dans lesquels les engagements sont classés :

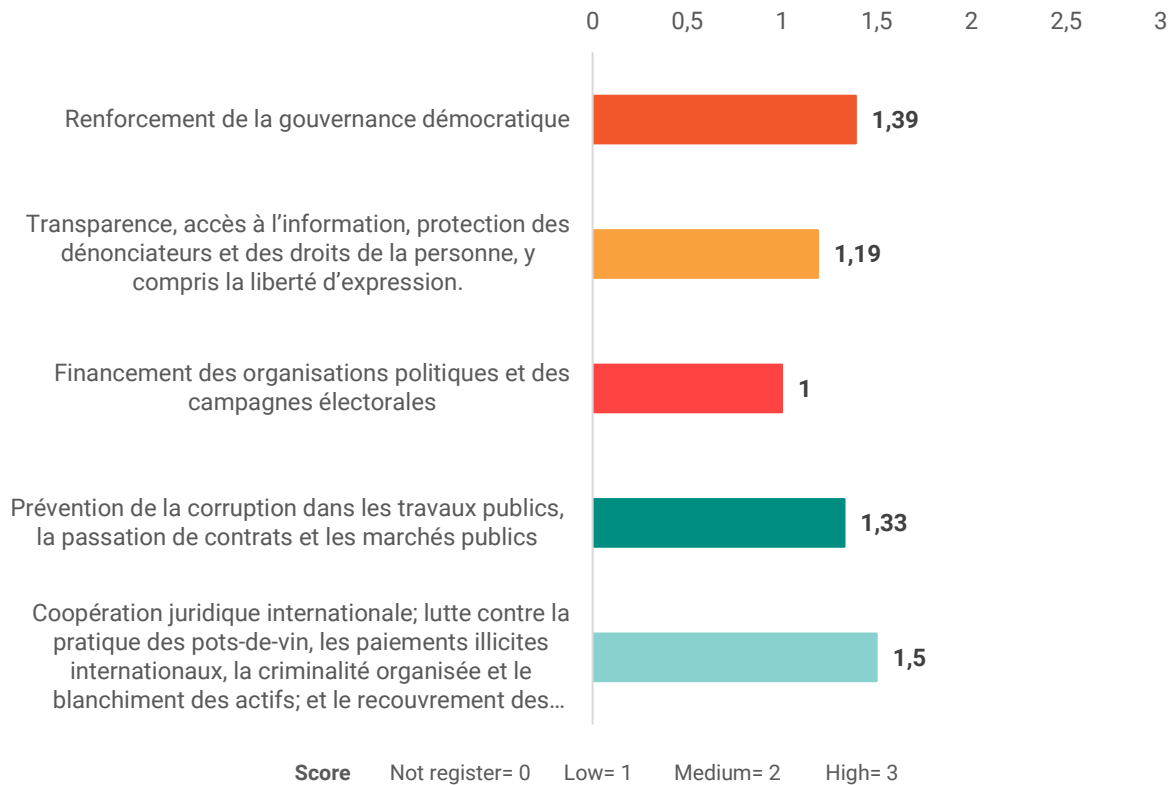
---

<sup>4</sup> Évalué sur une échelle de 0 à 3 : 0= ne s'inscrit pas, 1=faible, 2=moyen et 3=élevé





Graphique 1. Résultats par thèmes de l'Engagement de Lima

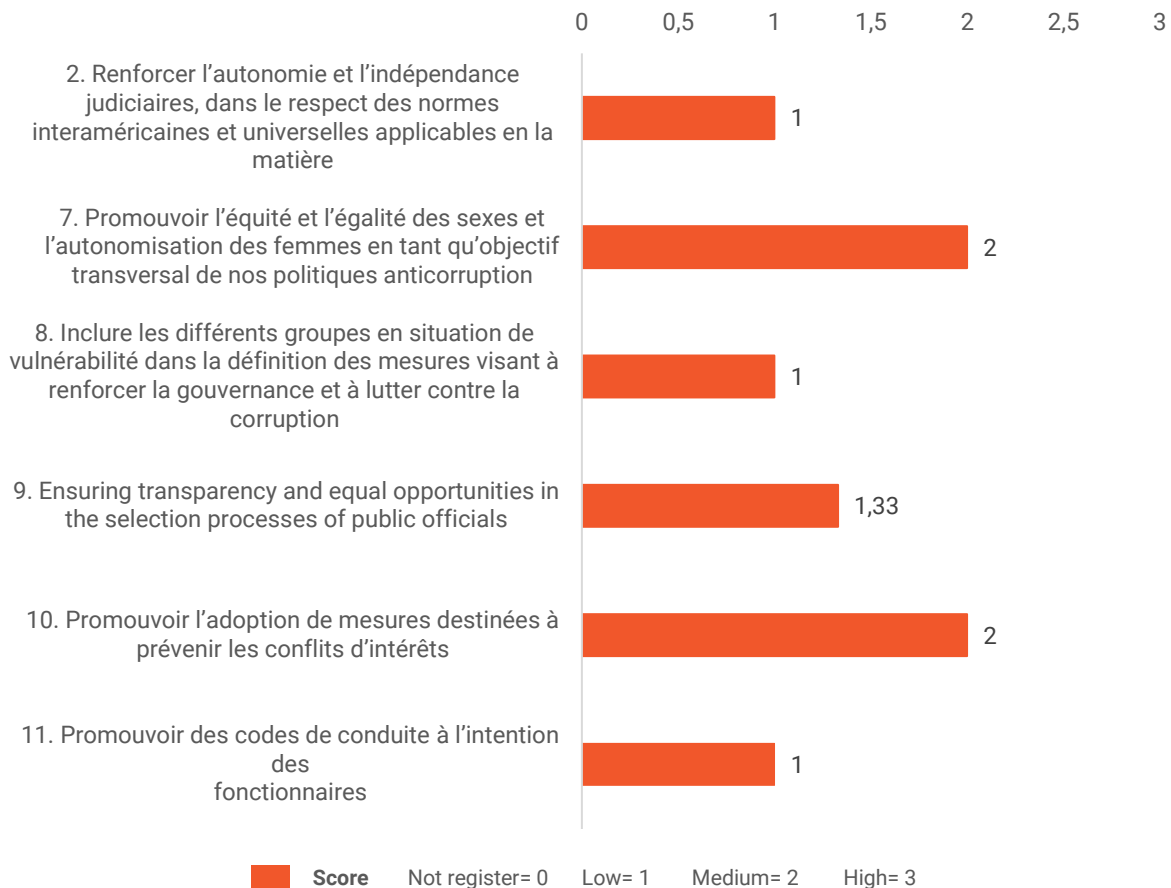


Élaboration propre sur la base des informations obtenues par les OSC participant à la plateforme OCC.

- Le suivi effectué par les Organisations montre, qu'aucun des sujets atteint la moyenne dans l'évaluation, témoignant à la fois de l'absence d'évolutions réglementaires adaptées aux engagements analysés, ainsi que de la faiblesse des programmes prévus par le gouvernement national dans la lutte contre la corruption.
- Le sujet de la Coopération Juridique Internationale ; lutte contre la pratique des pots-de-vin, avait obtenu la note la plus élevée dans le suivi réalisé (1,5/3,0), mettant en évidence l'articulation des entités judiciaires pour l'identification, l'investigation et la sanction des actes de corruption.
- Cependant, le sujet du financement des organisations politiques et des campagnes électorales avait obtenu la note la plus faible (1,0/3,0), ce qui reflète le contraste qui existe entre le système de responsabilité de campagne et le manque de publicité de celui-ci.

## 1. Renforcement de la gouvernance démocratique

Graphique 2. Suivi des accords sur les critères liés au renforcement de la gouvernance démocratique.



Élaboration propre sur la base des informations obtenues par les OSC participant à la plateforme OCC.

Le renforcement de la gouvernance démocratique c'est le sujet qui avait obtenu la deuxième note la plus élevée dans l'ensemble du suivi. En relation a ceci, est important de mentionner que les deux engagements avec la note la plus élevée envisagent des approches traditionnelles de la lutte contre la corruption, tels que des mesures pour prévenir les conflits d'intérêts ; ainsi que de nouvelles approches, par exemple la promotion de l'équité et de l'égalité des genres dans les politiques de lutte contre la corruption.

- En effet, l'engagement n°7 centrée sur la promotion de l'équité entre les sexes, a reçu une note moyenne (2,0/3,0) démontrant les progrès dans se sujet avec la création d'un ministère en charge des questions de genre et les efforts pour augmenter le quota de genre dans les différents entités gouvernementales. Néanmoins, la relation entre l'équité et l'égalité des sexes et la lutte contre la corruption n'a pas été donnée par

mandat légal, mais avec l'initiative des entités et de la société civile, de sorte que les capacités d'action et sa progression sont limitées.

- En plus, la faible évaluation de l'engagement n°8 est préoccupante car elle répond à des comportements discriminatoires pour la communauté LGTBIQ+. Un exemple est qu'en 2017, le Sénat haïtien a voté contre le projet de loi qui visait à autoriser le mariage homosexuel, et son auteur a été condamné à prison et à une amende. Cela signifie que la voie pour intégrer les communautés vulnérables est encore large.
- Par rapport à ça, les mesures que cherchent à garantir l'indépendance judiciaire, y compris dans l'engagement n° 1, ont reçu une évaluation de 1,0/3,0. Ce résultat démontre que le cadre réglementaire envisage l'indépendance judiciaire, mais il n'accorde pas d'autonomie financière, ce qui a conduit une dépendance de l'exécutif et en souffrant l'intrusion au cours des deux dernières années.

Par ailleurs, les mesures de coopération sont importantes parmi les activités qui cherchent le renforcement du système judiciaire. Par exemple, la mission des Nations Unies pour le maintien de la paix et le développement inscrit dans son plan de travail le renforcement des autorités judiciaires depuis 2018, afin de garantir l'accès à la justice pour l'ensemble de la population (Nations Unies, 2018).



## 2. Transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression.

**Graphique 3. Suivi aux accords sur les critères de transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression.**



Élaboration propre sur la base des informations obtenues par les OSC participant à la plateforme OCC.

- Les résultats obtenus dans ces sujets mettent en évidence l'absence d'une loi sur la transparence et l'accès à l'information publique, ce qui implique des difficultés pour la mise en œuvre et l'articulation des plans et programmes de lutte contre la corruption.
- Néanmoins, des cinq engagements qui ont obtenu une note faible (1,0/3,0) se distingue le n° 15, car avait obtenu 100% de réponses normatives positives, reflétant l'existence d'organes de contrôle indépendants fixés sur la surveillance des fonctionnaires, les ressources publiques et la surveillance des droits de l'homme. Ceci contraste avec l'examen pratique réalisé par les OSC, puisqu'elles ont constaté qu'au cours des deux

dernières années, qu'aucune mesure n'a été prise pour renforcer l'indépendance ou l'autonomie de ces organes et, au contraire, il y a eu des cas d'ingérence dans leurs actions.

- En relation à l'engagement n°22 portant sur la protection des lanceurs d'alerte, obtient une note moyenne (2,0/3,0), la plus élevée de ce sujet. À cet égard, on souligne le projet de loi pour la protection des lanceurs d'alerte, qui a été créé en compilant et en respectant les engagements internationaux d'Haïti. Même si le projet n'a pas encore la sanction présidentielle, la construction de celle-ci et les informations obtenues par les OSC concernant le contenu, permettent conclure qu'il représente un progrès pour la protection des lanceurs d'alerte dans le pays.

### 3. Financement des organisations politiques et des campagnes électorales

Graphique 4. Suivi aux accords sur les critères de financement des organisations politiques et des campagnes électorales.



Élaboration propre sur la base des informations obtenues par les OSC participant à la plateforme OCC.

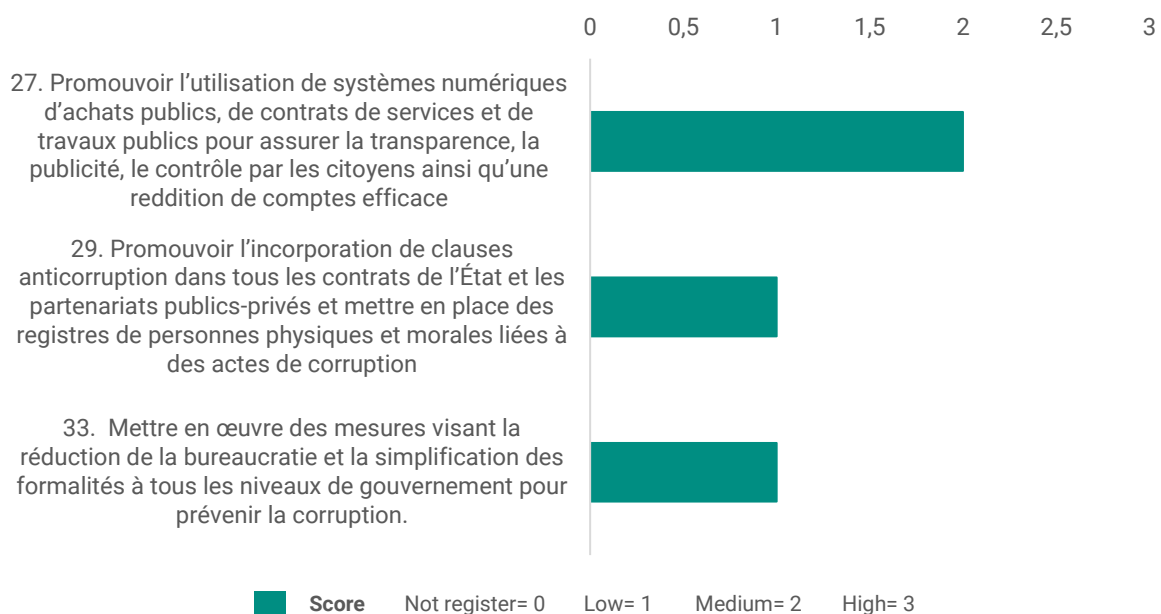
- Concernant le système électoral haïtien, il est important de rappeler que les évolutions normatives qui encadrent le processus démocratique sont récentes : la loi réglementant la création, le fonctionnement et la dissolution des partis politiques a été promulguée en 2014 et elle décrit la répartition du financement des partis et mentionne la responsabilité de la loi électorale d'établir les modalités de financement des campagnes électorales. De même, le code électoral promulgué en 2016 ne contient pas de règles pour le financement des campagnes.
- En tenant compte de cela, même si un mécanisme de déclaration du financement des campagnes est mis en place, les résultats, les données et les rapports de celui-ci ne sont pas publics, car les informations fournies au Conseil Electoral Provisoire (CEP) ne sont pas complets.



- En ce sens, l'OCC a constaté une absence d'efforts gouvernementaux (normatifs et en pratique) pour l'articulation ou la mise en œuvre de mesures anti-corruption dans le fonctionnement des partis politiques ou dans le financement des campagnes électorales.

#### 4. Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et les marchés publics.

Graphique 5. Suivi aux accords sur les critères de prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et les marchés publics.



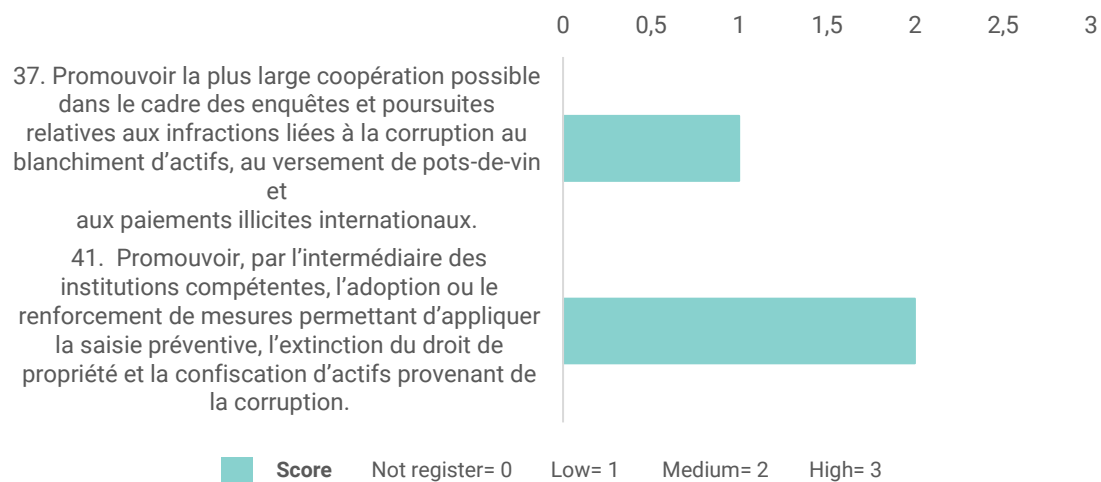
Élaboration propre sur la base des informations obtenues par les OSC participant à la plateforme OCC.

- Lors de la collecte d'informations à partir des indicateurs de pratique, les organisations OCC ont cherché à obtenir plus d'informations des entités publiques. Cependant, ils ont obtenu une réponse contraire à le souhaité, avec la négation de fournir des informations et l'indication d'aller sur les sites web des entités publiques, où les données trouvées sont insuffisantes.
- El plus haute évaluation de ce sujet est obtenue par l'engagement n°27 axé sur la promotion de l'utilisation des systèmes numériques pour les marchés publics et les marchés de services et de travaux publics. Cela répond aux initiatives gouvernementales qui sont avancées pour mettre en œuvre un système électronique pour la passation des marchés. Pourtant, par le moment ce système n'est pas opérationnel.

- L'engagement n°33 envisagé sur la réduction de la bureaucratie et des processus a obtenu une réponse négative dans 100% des indicateurs normatifs et pratiques, et donc un score faible (1,0/3,0). Malgré l'absence de réglementation dans ce sujet, on s'attend que l'incorporation du système de passation de marchés électroniques puisse apporter de grandes avancées à cet égard.

## 5. Coopération juridique internationale ; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs ; et le recouvrement des avoirs.

**Graphique 6. Suivi aux accords sur les critères de coopération juridique internationale; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs; et le recouvrement des avoirs.**



Élaboration propre sur la base des informations obtenues par les OSC participant à la plateforme OCC.

- La collecte d'informations pour analyser les progrès dans ce sujet a présenté une plus grande difficulté que les autres, car les organisations participantes n'avaient pas accès à suffisamment d'informations pour générer une analyse plus proche de l'avancement des engagements.
- L'Engagement n°37, qui vise à promouvoir la coopération la plus large possible dans les enquêtes et procédures liées aux infractions de corruption, de blanchiment d'argent, de pots-de-vin et de corruption transnationales, obtient un score faible parce qu'il n'y a pas de développement normatif pour promouvoir la coopération interinstitutionnelle. En plus, dans la pratique c'est constater qu'il n'y a pas d'informations sur les mesures mises en œuvre pour les procédures ou enquêtes conjointes.
- De même, en tenant compte de l'engagement n°41, bien qu'Haïti dispose d'une loi depuis 1961 qui permet de prendre des mesures d'embargo pour cause de corruption,

il n'est en pratique pas possible de savoir comment elles fonctionnent. Celui-la car on nombreuses reprises les personnes impliquées dans les actes de corruption ont réussi à empêcher les mécanismes d'action à disposition actuellement.

## Conclusions

La lutte contre la corruption est un défi quotidien qui exige une prise de conscience de tous quant à la nécessité de promouvoir un réel changement de culture. Bien qu'essentielles, les lois et les politiques internes ne suffisent pas à prévenir la corruption. Elles doivent être associées à une véritable culture visant à lutter contre la corruption, des mentalité et valeurs rejetant et condamnant toute forme de pratiques de corruption et au cœur desquelles l'intégrité fait partie intégrante quotidiennement de la vie de tous les acteurs de la société.

Pour cette raison, L'Engagement de Lima est vu comme un outil permettant aux gouvernements de mieux structurer leur lutte contre la corruption et, en même temps, c'est aussi un outil permettant à la société civile de faire pression sur les gouvernements. Par exemple, en les exhortant à adopter des mesures de protection des lanceurs d'alerte ou avec des mesures dirigées au libre accès à l'information publique.

Néanmoins, depuis l'adoption de l'Engagement de Lima en avril 2018, signé par le Président Jovenel Moïse, aucun effort n'a été fait de la part du gouvernement haïtien pour promouvoir l'implémentation des accords ou pour en faire respecter les clauses. Au point que l'Engagement de Lima n'a jamais fait partie du discours d'une personnalité politique ou a été entendu dans les médias.

Même les enquêteurs ont informé que les hauts responsables du Ministère des Affaires Étrangères qui ont été interrogés, disaient ne pas être au courant de cet accord et d'autres seulement savoir du Sommet des Amériques qui s'est tenu à Lima en 2018.

Au niveau du bureau de l'OEA en Haïti, il n'y a pas eu un grand effort, il y a à notre avis une session d'information sur l'engagement de Lima organisée par FINESTE avec le soutien du Foro Ciudadano de les Amériques pour les OSC en Haïti, où le Représentant spécial du Secrétaire général de l'OEA en Haïti, M. Cristobal Dupouy, a fait une excellente présentation sur l'engagement de Lima et Cathrine Pognat qui est la représentante du Secrétaire général de l'OEA au Honduras a parlé du contexte de cet accord et de la divers efforts déployés pour parvenir à cet accord qui est l'Engagement de Lima. De ce fait, nous recommandons la prise des actions envisagées pour un changement de culture qui rendent la corruption socialement inacceptable, un véritable système pour réduire toute possibilité de corruption et une responsabilisation de chaque acteur de la société.

## Recommandations

Il y a diverses initiatives qui pourraient être prises pour renforcer la démocratie et la gouvernance d'Haïti, par exemple :

- Une approche serait de renforcer la décentralisation des pouvoirs du gouvernement central.
- Afin de renforcer le secteur public, les salaires pourraient être augmentés ou un programme de paiements au rendement pourrait être introduit.
- Mettre l'accent sur les initiatives de gouvernement électronique pourrait entraîner la création d'un registre électronique des naissances ou la numérisation d'autres services gouvernementaux comme examiné dans la recherche sur le haut débit.
- Les élections sont actuellement très chères, mais du temps et de l'argent pourraient être économisés en créant un système de vote électronique, qui a également la possibilité d'améliorer le taux de participation.
- Enseigner l'éducation civique et ses compétences aux enfants reviendrait à éduquer la prochaine génération sur la démocratie et le fonctionnement de l'État.



## Références

OAS, (2007). Unite De Lutte Contre La Corruption (Ulcc) / Strategie Nationale De Lutte Contre La Corruption. Disponible à: [https://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4\\_hti\\_strat.pdf](https://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_strat.pdf)

Journal Officiel de la République d'Haïti. (2013). Loi sanctionnant le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme. Disponible à: [https://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4\\_hti\\_deniere.pdf](https://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_deniere.pdf)





## Annexe

### Annexe No. 1 Bilan de l'Engagement de Lima en Haïti

Table 1. Critères de suivi d'engagements liés au renforcement de la gouvernance démocratique.

Engagements	La pertinence	Efficacité	La durabilité	Moyenne nationale
2. Renforcer l'autonomie et l'indépendance judiciaires, dans le respect des normes interaméricaines et universelles applicables en la matière, dans le but de promouvoir le respect de l'état de droit et l'accès à la justice ainsi que de promouvoir et d'encourager des politiques d'intégrité et de transparence au sein du système judiciaire.	1.00	1.00	1.00	1.00
7. Promouvoir l'équité et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif transversal de nos politiques anticorruption, par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur le leadership et l'autonomisation des femmes, lequel promeuve activement la collaboration entre les institutions interaméricaines et les synergies avec les autres organismes internationaux.	2.00	2.00	2.00	2.00
8. Inclure les différents groupes en situation de vulnérabilité dans la définition des mesures visant à renforcer la gouvernance et à lutter contre la corruption, en reconnaissant ses graves répercussions sur lesdites populations.	1.00	1.00	2.00	1.33
9 Garantir la transparence et l'égalité des chances dans les processus de recrutement des fonctionnaires, sur la base de critères objectifs tels que le mérite, l'équité et les compétences.	2.00	2.00	2.00	2.00
10. Promouvoir l'adoption de mesures destinées à prévenir les conflits d'intérêts ainsi que la soumission par les fonctionnaires de déclarations de patrimoine et d'informations financières, selon le cas.	1.00	1.00	1.00	1.00
11. Promouvoir des codes de conduite à l'intention des fonctionnaires, lesquels contiennent des normes élevées en matière d'éthique, de probité, d'intégrité et de transparence, en prenant comme référence les « Directives pour la gestion des politiques d'intégrité dans les administrations publiques des Amériques », et demander instamment au secteur privé d'élaborer des codes de conduite similaires.	1.00	1.00	1.00	1.00

**Table 2. Critères de suivi d'engagements relatifs à la transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression.**

Engagements	La pertinence	Efficacité	La durabilité	Moyenne nationale
13. Continuer à renforcer les mesures ou systèmes nationaux de lutte contre la corruption et améliorer les conditions pour une participation effective de la société civile, des organisations sociales, du monde universitaire, du secteur privé, des citoyens et d'autres acteurs sociaux au suivi de la gestion gouvernementale, y compris la mise en place de mécanismes de prévention et de moyens permettant le signalement d'éventuels actes de corruption, et favoriser également le travail des observatoires citoyens ou autres mécanismes de contrôle par la société, en encourageant l'adoption de dispositifs numériques de participation.	1.00	1.00	1.00	1.00
14. Promouvoir et/ou renforcer la mise en oeuvre de politiques et plans nationaux, et le cas échéant, infranationaux, en matière de gouvernement ouvert, cyberadministration, données ouvertes, transparence fiscale, budgets ouverts, systèmes électroniques d'achats, passation des marchés publics et registres publics des fournisseurs de l'État, en envisageant à cet effet la participation de la société civile et d'autres acteurs sociaux.	1.00	1.00	1.00	1.00
15. Renforcer l'autonomie et l'indépendance des organes supérieurs de contrôle.	1.00	1.00	1.00	1.00
16. Promouvoir et/ou renforcer les organes chargés de la transparence et de l'accès à l'information, sur la base des meilleures pratiques internationales applicables.	1.00	1.00	1.00	1.00
18. Élaborer des statistiques et indicateurs dans nos pays, lesquels permettent de mesurer l'incidence des politiques en matière de transparence et de lutte contre la corruption et, à cet effet, favoriser le renforcement des capacités des États en la matière.	1.00	1.00	1.00	1.00
21. Promouvoir l'adoption et/ou le renforcement de mesures législatives permettant de conférer le caractère d'infraction pénale aux actes de corruption et actes qui y sont liés, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention interaméricaine contre la corruption (CICC).	0	0	0	0
22. Protéger, contre les actes d'intimidation et de représailles, les dénonciateurs, les témoins et les personnes signalant des actes de corruption.	2.00	2.00	2.00	2.00

**Table 3. Critères de suivi d'engagements relatifs au financement des organisations politiques et des campagnes électorales.**

Engagements	La pertinence	Efficacité	La durabilité	Moyenne nationale
25. Promouvoir l'adoption et/ou le renforcement de mesures qui promeuvent la transparence, la reddition de comptes, la comptabilité adéquate ainsi que l'utilisation du système bancaire pour traiter les recettes et les dépenses des organisations et partis politiques, notamment en ce qui a trait à leurs campagnes électorales, en garantissant l'origine licite des contributions ainsi que des sanctions contre l'acceptation de contributions illicites.	1.00	1.00	1.00	1.00

**Table 4. Critères de suivi d'engagements relatifs à la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et les marchés publics.**

Engagements	La pertinence	Efficacité	La durabilité	Moyenne nationale
27. Promouvoir l'utilisation de systèmes numériques d'achats publics, de contrats de services et de travaux publics pour assurer la transparence, la publicité, le contrôle par les citoyens ainsi qu'une reddition de comptes efficace.	2.00	2.00	2.00	2.00
29. Promouvoir l'incorporation de clauses anticorruption dans tous les contrats de l'État et les partenariats publics-privés et mettre en place des registres de personnes physiques et morales liées à des actes de corruption ou au blanchiment d'actifs pour empêcher la passation de contrats avec elles.	1.00	1.00	1.00	1.00
33. Mettre en oeuvre des mesures visant la réduction de la bureaucratie et la simplification des formalités à tous les niveaux de gouvernement pour prévenir la corruption	1.00	1.00	1.00	1.00

**Table 5. Critères de suivi d'engagements liés à la coopération juridique internationale ; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs; et le recouvrement des avoirs.**

Engagements	La pertinence	Efficacité	La durabilité	Moyenne nationale
37. Promouvoir la plus large coopération possible entre les pouvoirs judiciaires, les services de police, les procureurs publics, les unités de renseignement financier et les autorités administratives, dans le cadre des enquêtes et poursuites relatives aux infractions liées à la corruption, au blanchiment d'actifs, au versement de pots-de-vin et aux paiements illicites internationaux.	1.00	1.00	1.00	1.00
41. Promouvoir, par l'intermédiaire des institutions compétentes, l'adoption ou le renforcement de mesures permettant d'appliquer la saisie préventive, l'extinction du droit de propriété et la confiscation d'actifs provenant de la corruption.	2.00	2.00	2.00	2.00